

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE  
(CARENE)  
Direction Générale Performance Administrative  
SERVICE ASSEMBLEES**

**ARRETE N°2023.00182 du 06 juillet 2023**

**Objet :**

**Délégation de signature au Directeur général des services, aux Directeurs généraux adjoints, aux Directeurs, aux Responsables de service et aux Responsables d'unité - MARCHES PUBLICS**

Le Président de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de déléguer une partie des pouvoirs de l'assemblée délibérante à l'exécutif ;

Vu la délibération n°2020.00094 du Conseil communautaire du 07 juillet 2020 autorisant la délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant au Président pour accomplir certains actes ;

Vu l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Président, sous sa surveillance et sa responsabilité, de déléguer une partie de ses signatures au Directeur général des services, Directeurs généraux adjoints, Directeurs, Responsables de service ;

Vu les arrêtés communautaires de délégation de signature n°2023.00075 et 2023.00076 du 08 mars 2023, n°2023.00077 à 2023.00079 du 20 mars 2023, n°2023.00083 à 2023.00087 du 21 mars 2023, n°2023.00092 du 24 mars 2023, n°2023.00096 à 2023.00100 du 13 avril 2023 et n° 2023.00113 du 02 mai 2023;

Vu l'arrêté n°2021.00002 du 17 décembre 2021 portant délégation de signature au Directeur général des services, aux Directeurs généraux adjoints, aux Directeurs, aux Responsables de service et aux Responsables d'unité pour les marchés publics ;

Considérant de nouveaux changements intervenus dans l'organigramme des services de la CARENE,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** L'arrêté n°2021.00002 du 17 décembre 2021 portant délégation de signature au Directeur général des services, aux Directeurs généraux adjoints, aux Directeurs, aux Responsables de service et aux Responsables d'unité pour les marchés publics est abrogé.

**ARTICLE 2 :** Monsieur David Samzun, Président de la CARENE, donne, sous sa surveillance et sa responsabilité à M. **Antoine Bouvet**, Directeur général des services, délégation de signature, à compter de la notification du présent arrêté, pour :

- Les marchés et accords-cadres dont le montant **n'excède pas 10 000 € HT**
  - Signature des marchés, accords-cadres, leurs avenants et leurs marchés subséquents,
  - Signature des courriers de procédure, de gestion courante en lien avec les marchés et DC4
  - Signature des pièces financières des marchés et accords-cadres (bons de commande, bons d'engagement, devis)
  
- Les marchés et accords-cadres dont le montant **est supérieur à 10 000 € HT**
  - Signature des pièces financières des marchés et accords-cadres (bons de commande, bons d'engagement, devis) **dont le montant n'excède pas 10 000 € HT**
  - Signature des marchés subséquents **dont le montant n'excède pas 10 000 € HT**

**ARTICLE 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Antoine Bouvet, la délégation qui lui est conférée à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté sera exercée par, pour les attributions relevant de la Direction Générale Adjointe Ressources internes, Organisation, Innovation :

- Mme **Hermeline ROI**, Directrice des ressources humaines,
- Mme **Stéphanie Guiol-Cousin**, Directrice de la logistique,
- M. **Didier Delaunois**, Directeur des systèmes d'information,
- Mme **Sandrine Hachon**, Directrice de la donnée, ou Mme **Elise Urvoy**, Responsable de service Géomatique et Adjointe à la direction,
- M. **Cédric Sonnet**, Directeur de la Coordination et de l'Accompagnement administratif, ou par Mme **Karen Latimier**, responsable du service de coordination et d'accompagnement administratif (SCA) Ressources, Organisation, Solidarités.

- ❖ M. **Stéphane Barranger**, Directeur Général Adjoint pour les attributions relevant de la Direction Générale Adjointe Performance administrative, juridique et financière,

En cas d'absence ou d'empêchement concomitant de M. Bouvet et de M. Barranger, la délégation de signature sera exercée, pour leurs attributions respectives, par :

- Mme **Camille Couvreur**, Directrice des finances,
- Mme **Marlyse Monot**, Directrice des affaires juridiques et de la commande publique,
- M. **Cédric Sonnet**, Directeur de la Coordination et de l'Accompagnement administratif, ou par Mme **Karen Latimier**, responsable du service de coordination et d'accompagnement administratif (SCA) Ressources, Organisation, Solidarités.

- ❖ M. **Vivien Duthoit**, Directeur Général Adjoint pour les attributions relevant de la Direction Générale Adjointe Transition Emploi Développement économique,

En cas d'absence ou d'empêchement concomitant de M. Bouvet et de M. Duthoit, la délégation de signature sera exercée par :

- M. **Cédric Sonnet**, Directeur de la Coordination et de l'Accompagnement administratif, ou par Mme **Françoise Touboulic**, responsable du service de coordination et d'accompagnement administratif (SCA) Attractivité, Economie, Territoire éducatif et créatif.

- ❖ Mme **Céline Le Cars**, Directrice Générale Adjointe pour les attributions relevant de la Direction Générale Adjointe Cadre de vie

En cas d'absence ou d'empêchement concomitant de M. Bouvet et de Mme Le Cars, la délégation de signature sera exercée pour leurs attributions respectives par :

- M. **Benoit Charpentier**, Directeur gestion des déchets ou par
  - Mme **Muriel Hellou**, Responsable d'Unité Marchés publics et budgets
- M. **Stéphane Malhaire**, Directeur cycle de l'eau ou en ce qui la concerne par :
  - Mme **Lucile Orreggia**, Responsable de service relation à l'usager coordination administrative

- **M. Yann Dufour**, Directeur de la mobilité et des espaces publics communautaires, ou par :
  - **M. Cédric Sonnet**, Directeur de la Coordination et de l'Accompagnement administratif, ou par **M. Patrick Laplace**, responsable du service de coordination et d'accompagnement administratif (SCA) Cadre de vie et Fabrique du territoire écologique.
  
- **M. Adil Tbatou**, Directeur de l'espace public, ou par :
  - **M. Cédric Sonnet**, Directeur de la Coordination et de l'Accompagnement administratif, ou par **M. Patrick Laplace**, responsable du service de coordination et d'accompagnement administratif (SCA) Cadre de vie et Fabrique du territoire écologique.

❖ **M. Hervé Bureau**, Directeur Général Adjoint pour les attributions relevant de la Direction Générale Adjointe Territoire Educatif et Créatif,

En cas d'absence ou d'empêchement concomitant de M. Bouvet et de M. Bureau, la délégation de signature sera exercée, pour leurs attributions respectives, par :

- **M. Michaël Frocq**, Directeur des loisirs aquatiques,
- **M. Arnaud Lucas**, Directeur de la culture, ou Mme **Gaëlle Ouvrard**, Adjointe au directeur de la culture,
- **M. Cédric Sonnet**, Directeur de la Coordination et de l'Accompagnement administratif, ou par Mme **Françoise Touboulic**, responsable du service de coordination et d'accompagnement administratif (SCA) Attractivité, Economie, Territoire éducatif et créatif.

❖ **M. Alain Bette**, Directeur Général Adjoint pour les attributions relevant de la Direction Générale Adjointe Habitat et Logement,

En cas d'absence ou d'empêchement concomitant de M. Bouvet et de M. Bette, la délégation de signature sera exercée pour leurs attributions respectives, par :

- Mme **Anne Heouairi**, responsable de service amélioration de l'habitat,
- **M. Cédric Sonnet**, Directeur de la Coordination et de l'Accompagnement administratif, ou par **M. Patrick Laplace**, responsable du service de coordination et d'accompagnement administratif (SCA) Cadre de vie et Fabrique du territoire écologique.

❖ **Mme Michelle Burnet**, Directrice Générale Adjointe pour les attributions relevant de la Direction Générale Adjointe Fabrique du Territoire écologique,

En cas d'absence ou d'empêchement concomitant de M. Bouvet et de Mme Burnet, la délégation de signature sera exercée, pour leurs attributions respectives, par :

- **Mme Flavie Bilheur**, Directrice de la transition écologique et climatique,
- **Mme Amélie Palfroy**, Directrice de l'urbanisme et de l'aménagement durable,
- **M. Alain Chesnel**, Directeur du patrimoine immobilier,
- **Mme Valérie Téxier**, Responsable d'unité partenariat et coopérations métropolitaines,
- **Mme Christelle Hervot**, responsable Unité administrative, hors direction du patrimoine immobilier et budget Transition énergétique géré par la direction de la transition écologique et climatique,
- **M. Cédric Sonnet**, Directeur de la Coordination et de l'Accompagnement administratif, ou par **M. Patrick Laplace**, responsable du service de coordination et d'accompagnement administratif (SCA) Cadre de vie et Fabrique du territoire écologique, pour la direction du patrimoine immobilier et le budget Transition énergétique géré par la direction de la transition écologique et climatique.

- ❖ Mme **Martine Guellasse**, Directrice Générale Adjointe pour les attributions relevant de la Direction Générale Adjointe Communication et Attractivité, et/ou **Jean-Charles Lallouet**, Adjoint à la Direction pour ce qui le concerne.

En cas d'absence ou d'empêchement concomitant de M. Bouvet, de Mme Guellasse et de M. Lallouet, la délégation de signature sera exercée, pour leurs attributions respectives, par :

- M. **Cédric Sonnet**, Directeur de la Coordination et de l'Accompagnement administratif, ou par Mme **Françoise Touboulic**, responsable du service de coordination et d'accompagnement administratif (SCA) Attractivité, Economie, Territoire éducatif et créatif.

- ❖ M. **Benoît Ferrandon**, Directeur Général Adjoint pour les attributions relevant de la Direction Générale Adjointe Solidarités et Citoyenneté,

En cas d'absence ou d'empêchement concomitant de M. Bouvet et de M. Ferrandon, la délégation de signature sera exercée, pour leurs attributions respectives, par :

- Mme **Florence Kobayashi**, Directrice des initiatives associatives et citoyennes,
- M. **Cédric Sonnet**, Directeur de la Coordination et de l'Accompagnement administratif, ou par Mme **Karen Latimier**, responsable du service de coordination et d'accompagnement administratif (SCA) Ressources, Organisation, Solidarités.

- ❖ Mme **Sandrine Fablet**, Attachée auprès de la Direction Générale, pour ce qui la concerne, ou :

- M. **Cédric Sonnet**, Directeur de la Coordination et de l'Accompagnement administratif, ou par Mme **Karen Latimier**, responsable du service de coordination et d'accompagnement administratif (SCA) Ressources, Organisation, Solidarités

**ARTICLE 4** : Monsieur David Samzun, Président de la CARENE, donne, sous sa surveillance et sa responsabilité à M. **Antoine Bouvet**, Directeur général des services, délégation de signature, à compter de la notification du présent arrêté, pour :

- Les marchés et accords-cadres dont le montant est supérieur à **10 000 € HT** et **n'excède pas 40 000 € HT**
  - Signature des marchés, accords-cadres, leurs avenants
  - Signature des courriers de procédure, de gestion courante en lien avec les marchés et DC4
  - Signature des pièces financières des marchés et accords-cadres, **comprises entre 10 000 € HT et 40 000 € HT** (bons de commande, bons d'engagement, devis)
  - Signature des marchés subséquents **compris entre 10 000 € HT et 40 000 € HT**
- Les marchés et accords-cadres dont le montant **est supérieur à 40 000 € HT**
  - Signature des pièces financières des marchés et accords-cadres, **comprises entre 10 000 € HT et 40 000 € HT** (bons de commande, bons d'engagement, devis)
  - Signature des courriers de gestion courante en lien avec les marchés et DC4
  - Signature des marchés subséquents **compris entre 10 000 € HT et 40 000 € HT**

**ARTICLE 5** : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Antoine Bouvet, la délégation qui lui est conférée à l'article 3 du présent arrêté sera exercée par :

- ❖ Pour les attributions relevant de la Direction Générale Adjointe Ressources internes, Organisation, Innovation,

- Mme **Hermeline Roi**, Directrice des ressources humaines,
- Mme **Stéphanie Guiol-Cousin**, Directrice de la logistique,
- M. **Didier Delaunois**, Directeur des systèmes d'information,
- Mme **Sandrine Hachon**, Directrice de la donnée, ou Mme **Elise Urvoy**, Responsable de service Géomatique et Adjointe à la direction.

- ❖ M. **Stéphane Barranger**, Directeur Général Adjoint pour les attributions relevant de la Direction Générale Adjointe Performance administrative, juridique et financière,

En cas d'absence ou d'empêchement concomitant de M. Bouvet et de M. Barranger, la délégation de signature sera exercée, pour leurs attributions respectives, par :

- Mme **Camille Couvreur**, Directrice des finances,
- Mme **Marlyse Monot**, Directrice des affaires juridiques et de la commande publique.

- ❖ M. **Vivien Duthoit**, Directeur Général Adjoint pour les attributions relevant de la Direction Générale Adjointe Transition Emploi Développement économique.

- ❖ Mme **Céline Le Cars**, Directrice Générale Adjointe pour les attributions relevant de la Direction Générale Adjointe Cadre de vie

En cas d'absence ou d'empêchement concomitant de M. Bouvet et de Mme Le Cars, la délégation de signature sera exercée, pour leurs attributions respectives, par :

- M. **Benoît Charpentier**, Directeur gestion des déchets
- M. **Stéphane Malhaire**, Directeur cycle de l'eau
- M. **Yann Dufour**, Directeur de la mobilité et des espaces publics communautaires,
- M. **Adil Tbatou**, Directeur de l'espace public.

- ❖ M. **Hervé Bureau**, Directeur Général Adjoint pour les attributions relevant de la Direction Générale Adjointe Territoire Educatif et Créatif

En cas d'absence ou d'empêchement concomitant de M. Bouvet et de M. Bureau, la délégation de signature sera exercée, pour leurs attributions respectives, par :

- M. **Michaël Frocq**, Directeur des loisirs aquatiques,
- M. **Arnaud Lucas**, Directeur de la culture, ou Mme **Gaëlle Ouvrard**, Adjointe au directeur de la culture.

- ❖ M. **Alain Bette**, Directeur Général Adjoint pour les attributions relevant de la Direction Générale Adjointe Habitat et Logement.

- ❖ Mme **Michelle Burnet**, Directrice Générale Adjointe pour les attributions relevant de la Direction Générale Adjointe Fabrique du Territoire écologique,

En cas d'absence ou d'empêchement concomitant de M. Bouvet et de Mme Burnet, la délégation de signature sera exercée, pour leurs attributions respectives, par :

- Mme **Flavie Bilheur**, Directrice de la transition écologique et climatique,
- Mme **Amélie Palfroy**, Directrice de l'urbanisme et de l'aménagement durable,
- M. **Alain Chesnel**, Directeur du patrimoine immobilier.

- ❖ Mme **Martine Guellasse**, Directrice Générale Adjointe pour les attributions relevant de la Direction Générale Adjointe Communication et Attractivité, et/ou Jean-Charles Lallouet Adjoint à la Direction pour ce qui le concerne.
- ❖ M. **Benoît Ferrandon**, Directeur Général Adjoint pour les attributions relevant de la Direction Générale Adjointe Solidarités et Citoyenneté,

En cas d'absence ou d'empêchement concomitant de M. Bouvet et de M. Ferrandon, la délégation de signature sera exercée par :

- Mme **Florence Kobayashi**, Directrice des initiatives associatives et citoyennes.

**ARTICLE 6**- Les signatures des pièces d'exécution financières des marchés publics et accords-cadres et des courriers de gestion courante en lien avec les marchés publics et accords-cadres sont intégrées dans les arrêtés de délégation de signature aux Directions générale adjointe.

**ARTICLE 7**- Les dispositions du présent arrêté sont applicables immédiatement

**ARTICLE 8** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Nazaire et publiée au Recueil des actes administratifs de la CARENE.

Saint-Nazaire, le 06 juillet 2023

Le Président,  
David SAMZUN



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes, sis 6 allée de l'île Gloriette, BP 24111, F-44041 NANTES Cedex, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif de Nantes peut aussi être saisi, dans ce même délai, par l'application télécourants citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).